

Les avantages d'adhérer au CGA Provence

AVANTAGES		Assujettis à l'IR	Assujettis à l'IS
MOINS d'impôts	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion limitée aux 2/3 des dépenses exposées pour la tenue de comptabilité et pour l'adhésion au CGA Provence. Elle est soumise à la double limite de 915 € par an et du montant de l'impôt sur le revenu dû pour une année donnée.	OUI	
	Non-majoration de 1,20 de la base d'imposition Contrairement aux non-adhérents	OUI	
PLUS de sécurité et d'avantages	Prévention fiscale Concordance et cohérence de vos déclarations de résultat et de TVA. Compte-Rendu de Mission adressé à la DGFIP.	OUI	OUI
	Dossier de gestion et de prévention Analyse économique et financière de votre entreprise.	OUI	OUI
	Références aux statistiques professionnelles régionales et nationales.	OUI	OUI
	Formations gratuites (ou avec une modique participation) pour le chef d'entreprise adhérent, son conjoint et ses salariés.	OUI	OUI